



CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCES AU CORPS DES
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS
RELEVANT DU MINISTRE CHARGE DE L'AGRICULTURE

SESSION 2014

CORRIGÉ EPREUVE N° 2

**PARTIE II : OPTION ENJEUX DE LA FRANCE CONTEMPORAINE
ET DE L'UNION EUROPEENNE**

Coefficient : 2

Durée de l'épreuve : 3 heures à partir du moment où le sujet est remis au candidat

PARTIE II : OPTION ENJEUX DE LA FRANCE CONTEMPORAINE **ET DE L'UNION EUROPEENNE**

Question 1 : Qu'est-ce qu'un service d'intérêt économique général (SIEG) ? Quel est l'intérêt de ce statut ? Citez des services publics qui sont des SIEG.

Le marché intérieur européen s'appuie sur des règles de concurrence solides. Les échanges et la concurrence ne doivent pas être affectés par les aides ou l'intervention économique des états membres.

Si les citoyens européens ont besoin d'un marché intérieur efficace, ils ont besoin de services publics forts, y compris de petite envergure et de portée locale.

En dérogation au principe de libre concurrence, l'UE a mis en place des politiques afin de protéger certains secteurs ou régions "fragilisées par un marché conquérant".

Rentrent dans ces politiques les services d'intérêt généraux (SIG). Deux types de SIG sont à distinguer, d'une part les services d'intérêts général non économiques, d'autre part les SIEG.

Les SIEG, dont la gestion peut être confiée à des entreprises, correspondent à des activités de production de services marchands soumis à des obligations spécifiques de service public. Le critère de l'intérêt général doit être pris en compte.

L'UE entend ainsi concilier le respect des missions de service public avec le principe de libre concurrence, principe fondamental de la politique économique de l'UE

Les pays membres peuvent accorder des aides sous certaines réserves aux entreprises ou prestataires en compensation de contraintes liées à l'intérêt général des SIEG, sous réserve que cette compensation n'affecte pas les échanges et la concurrence. C'est ainsi qu'un montant maximum de 500 000 €, et ce sur un période de 3 ans, peut leur être versé. Ce seuil, fixé initialement à hauteur de 200 000 € sur une même durée, facilitera la prestation de services publics de petite envergure et de portée locale.

Exemple de SIEG

- collecte, transport et distribution du courrier
- distribution d'eau
- fourniture de prestations dans le service des télécommunications

Question 2 : D'après les éléments dont vous disposez, qualifieriez-vous le régime forestier en forêt communale de SIEG ? Justifiez votre réponse.

Les SIEG correspondent à des activités de production de services marchands soumis à des obligations spécifiques de service public.

Les actes de gestion des forêts appartenant aux collectivités territoriales ou à l'Etat s'inscrivent dans un cadre réglementaire commun, le régime forestier.

En premier lieu, le régime forestier est financé d'une part par les frais de garderie payés par les collectivités, d'autre part par le versement compensateur de l'Etat.

En second lieu, l'ONF, dans ses obligations vis-à-vis des communes forestières et dans le cadre de l'aménagement forestier, doit donner une importance particulière à l'accueil du public et prendre ainsi en compte une dimension sociale.

Il existe bien des obligations spécifiques de service public qui confèrent au régime forestier en forêt communale le caractère d'un SIEG.

Question 3

3a) Analysez les divergences existantes entre les marchés du travail des différents pays de l'Union Européenne (UE).

Le tableau du PIB par habitant exprimé en standards de pouvoir d'achat, pour chacun des 28 pays de l'Union Européenne (UE), permet de mesurer les disparités de niveau de vie et de salaire existant entre ces pays.

En 2013, en excluant le Luxembourg dont le PIB par habitant s'élevait à 264, soit un peu plus de 2,6 de la moyenne de l'UE, celui-ci était compris entre 47 (pour la Bulgarie) et 129 (pour l'Autriche). Cette fourchette de 1 à 2,7 reflète l'hétérogénéité des économies au sein de l'UE.

Se situent largement en dessous de la moyenne les pays de l'Est ayant intégré récemment l'Union, ainsi que quelques pays frappés par la crise de la zone Euro, la Grèce notamment. Le PIB par habitant pour les autres pays membres s'échelonne entre 106 et 129.

3b) Quels ont été les effets de la rentrée dans l'UE pour les pays les moins "avancés" ?

L'on peut constater que pour les pays dit "moins avancés", l'intégration dans l'UE a entraîné un processus de rattrapage plus ou moins prononcé selon les pays.

En 2002, le PIB par habitant, exprimé en SPA (standards de pouvoir d'achat), n'excédait pas 50 % de la moyenne UE, la Roumanie se situant pour sa part à 30 %. En 2013, il se situe aujourd'hui dans une fourchette comprise entre 60 et 80. La Roumanie passe elle à 54, soit un quasi doublement du PIB par habitant en 11 ans.

Ce phénomène de rattrapage, qui devrait à terme aboutir au resserrement de la fourchette, devrait s'accélérer si ces pays connaissent des taux de croissance significativement supérieurs sur plusieurs années par rapport aux pays les plus avancés.

Question n° 4 : D'après les documents C et D, quelles sont les difficultés pour construire l'Europe sociale ?

- Des niveaux de richesse, mesurés par le PIB/habitant, très disparates au sein de l'Union Européenne,
- Des taux de croissance très variables selon les pays, avec des conséquences en matière d'emploi,
- Des marchés du travail plus ou moins flexibles,
- Le risque de dumping social

**Question n° 5 : La banque publique d'investissement est-elle une création *ex nihilo* ?
Quel rôle joue-t-elle pour les régions ?**

5a) La BPI n'est pas une création *ex nihilo*, elle regroupe OSEO, CDC Entreprises, FSI et FSI Régions.

5b) Partenaire des régions pour :

- intervenir en matière de développement des territoires,
- mettre en place un guichet unique à destination des entreprises,
- définir des orientations stratégiques régionales,
- participer à la gestion des dispositifs d'aides en région.

Question n° 6 : Résumez les nouvelles orientations de la politique touristique française

- mieux vendre la France à l'étranger,
 - stratégie marketing pour la France, avec des marques à forte notoriété,
 - approche thématique,
 - vitrine Internet,
- fédérer les artisans du tourisme,
- faire de la France un lieu d'innovation numérique,
- moderniser et développer les infrastructures touristiques (hébergement hôtelier ou non hôtelier),
- faciliter l'octroi des visas et en augmenter le prix,
- ouvrir les commerces le dimanche,
- améliorer la sécurité sur les lieux touristiques,
- ancrer l'esprit de service dans les mentalités.